



**Consultation publique pour les investissements envisagés sur le territoire du Doubs dans le dossier de soumission à l'appel à projets France Très Haut Débit – 2<sup>ème</sup> Phase du programme d'aménagement numérique du Doubs 2018-2024**

Objet de la consultation :

La présente consultation formelle s'inscrit dans le cadre des recommandations de l'appel à projets des réseaux d'initiative publique du plan « France Très Haut Débit ». Elle vise à exposer aux opérateurs les projets d'investissements issus de la 2<sup>ème</sup> phase du programme d'aménagement numérique porté par le Syndicat Mixte (SMIX) Doubs THD, détaillés sur les territoires pour lesquels le SMIX souhaite bénéficier des financements du Fonds de la Société Numérique (FSN).

## **1. COORDONNEES DU PORTEUR DE PROJET**

---

**Nom** : SMIX Doubs THD

**Adresse postale** : 6 rue du Collège

**Code postal** : 25800

**Ville** : VALDAHON

**Téléphone** : 09.71.16.60.20

**Mail** : [jean-louis.chauvin@doubs-thd.com](mailto:jean-louis.chauvin@doubs-thd.com)

**Interlocuteur** : Jean-Louis CHAUVIN

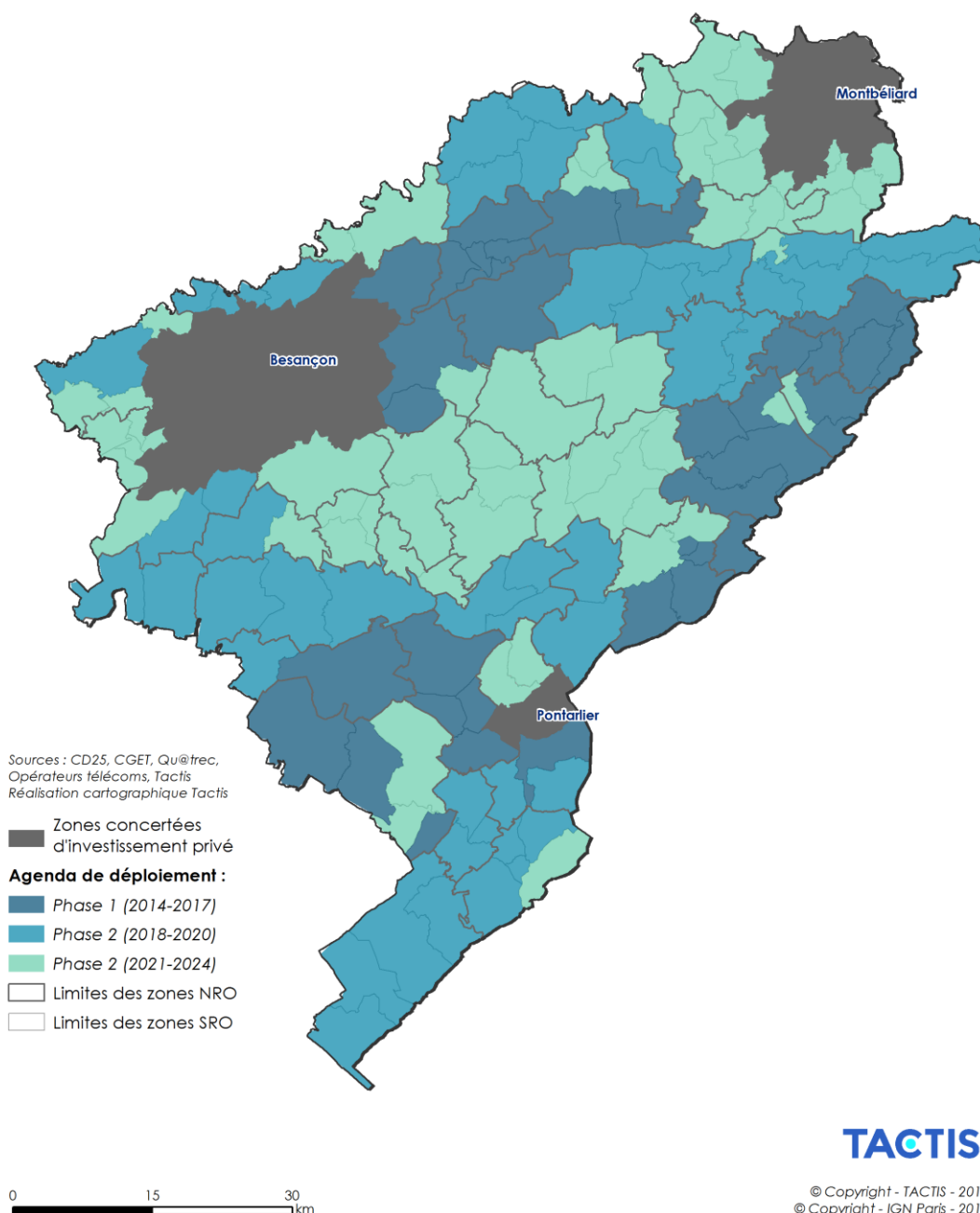
## 2. PROJET D'INVESTISSEMENTS OBJET DE LA DEMANDE DE SUBVENTION FSN

### 2.1 Volet desserte FttH

La cartographie suivante présente le programme envisagé au titre de la Desserte FttH en fonction des phases du projet :

### Desserte FttH

Département du Doubs

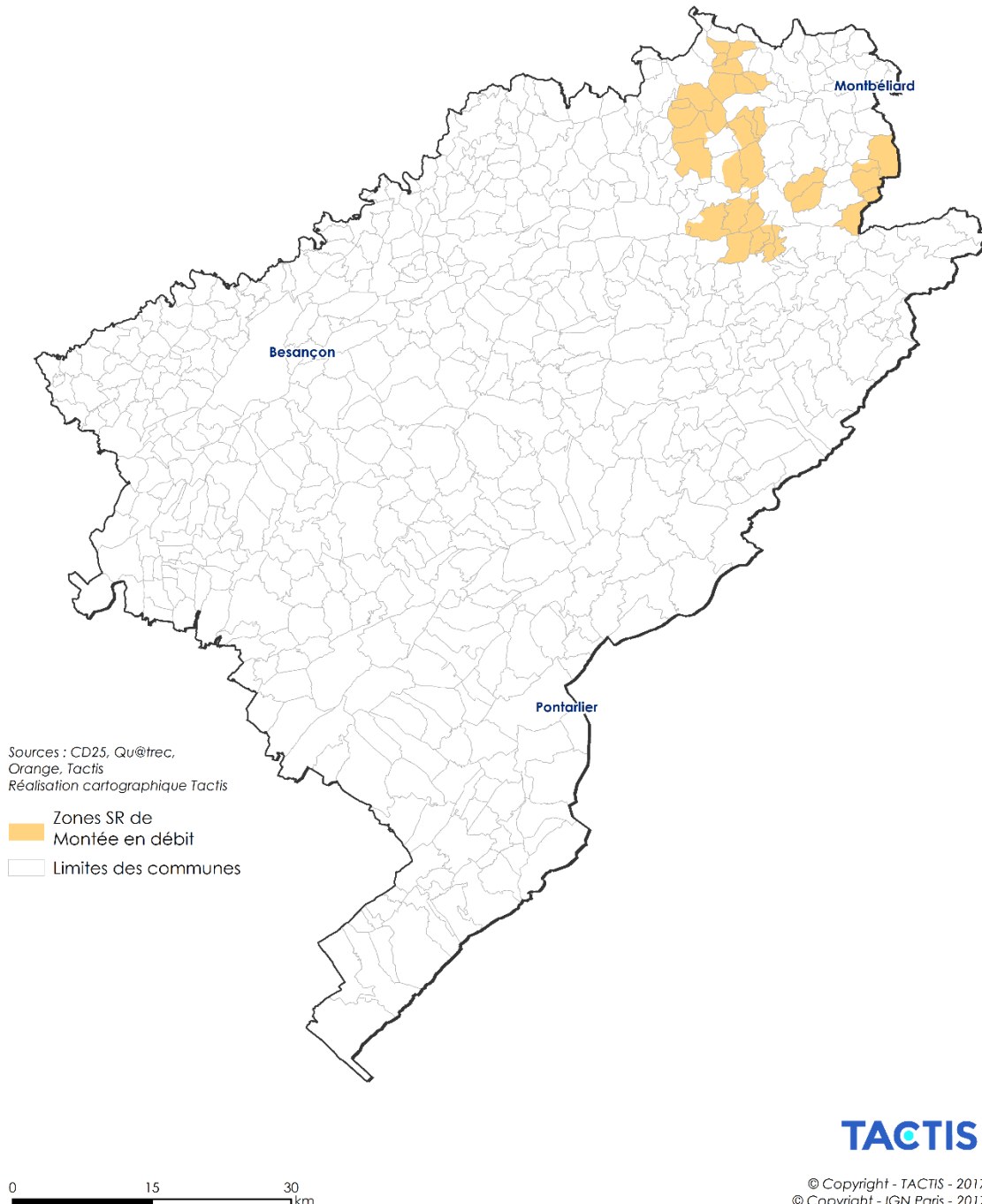


## 2.2 Volet desserte FttN

Les 31 sous-répartiteurs pour lesquels il est envisagé une desserte FttN sont les suivants :

### Desserte FttN

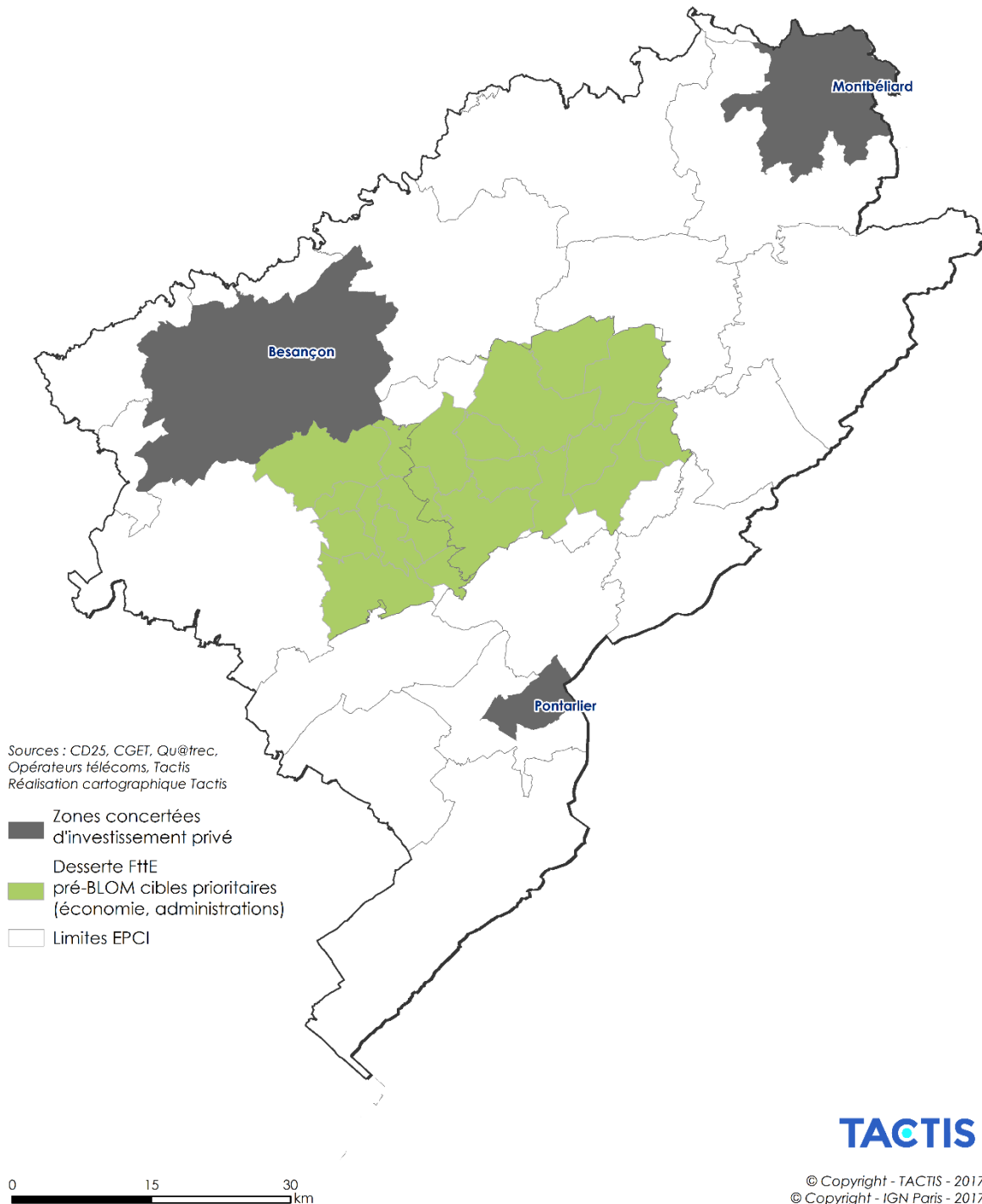
Département du Doubs



Lien vers la consultation spécifique PRM : [http://www.arcep.fr/fileadmin/collect-monteedeбит/Consultation\\_PRM\\_ARCEP\\_SMIX\\_Doubs\\_THD.pdf](http://www.arcep.fr/fileadmin/collect-monteedeбит/Consultation_PRM_ARCEP_SMIX_Doubs_THD.pdf)

# Desserte FfE

Département du Doubs

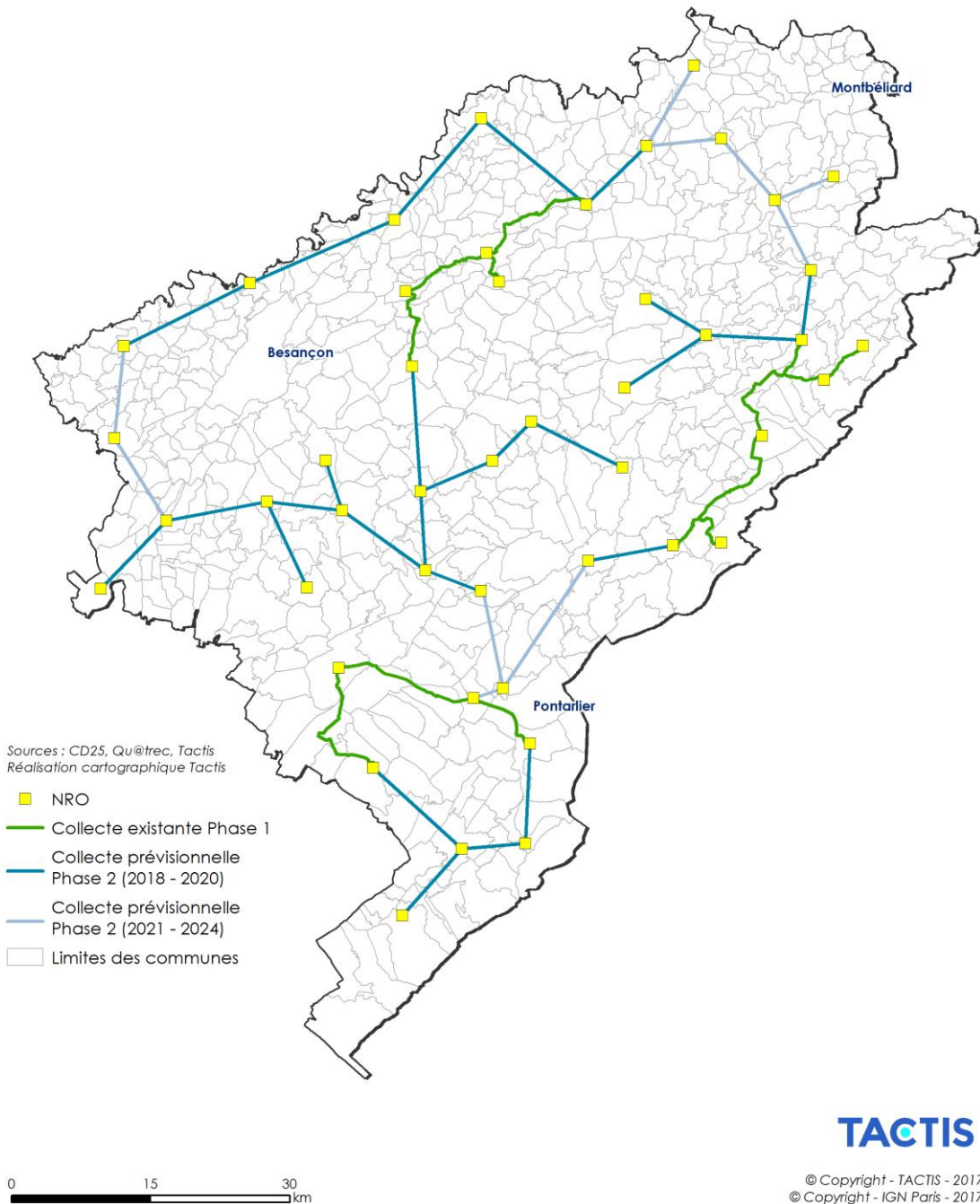


## 2.4 Volet collecte

La cartographie suivante illustre le réseau de collecte existant ainsi que les besoins d'extensions de collecte au titre de la Phases 2 :

### Réseau de collecte

Département du Doubs



### **3. SCHEMA DIRECTEUR TERRITORIAL D'AMENAGEMENT NUMERIQUE DU DOUBS**

Intitulé du Schéma Directeur :

Schéma Directeur Départemental d'Aménagement Numérique du Doubs.

Modalités permettant une consultation libre du schéma directeur territorial d'aménagement numérique :

Le SDDAN est disponible sur simple demande auprès de la Direction des usages numériques du Département, et dont les coordonnées sont les suivantes :

- **Mail :** [dun@doubs.fr](mailto:dun@doubs.fr)
- **Téléphone :** 03.81.25.81.25.

Le Schéma Directeur THD peut également être téléchargé à l'URL suivante :

<http://www.arcep.fr/fileadmin/reprise/dossiers/collectivites/SDTAN/Doubs.pdf>

### **4. DECLARATION D'INTENTION D'INVESTISSEMENT PRIVE SUR LE TERRITOIRE DU DOUBS**

Tout opérateur tiers souhaitant signaler que le présent projet couvre un territoire sur lequel il a l'intention de déployer en propre un réseau Haut ou Très Haut Débit, peut saisir par courrier le SMIX Doubs THD, dans un délai de deux mois à compter de la date de publication de la présente consultation sur le site de l'autorité de régulation.

Il devra préciser dans sa demande **écrite**, pour chaque déploiement envisagé :

- La nature du réseau dont il dispose ou qu'il entend déployer,
- La cartographie précise des zones qu'il couvre ou qu'il s'engage à couvrir dans un avenir proche,
- Le calendrier de réalisation détaillé,
- Tous éléments justificatifs permettant d'assurer la crédibilité de leurs intentions, au sens du point 65 des Lignes directrices de la Commission européenne (plan d'affaires, accord de prêt bancaire...).

Une copie de ce courrier devra également être envoyée, par **mail** à M. Jean-Louis CHAUVIN.

Tout signalement devra être communiqué par voie postale à l'adresse suivante :

SMIX Doubs THD  
6 rue du Collège - 25800 VALDAHON

Plus particulièrement, s'agissant de la composante collecte, le SMIX souhaite apprécier dans quelle mesure tout ou partie des liaisons identifiées s'avèreraient nécessaires « du fait de l'absence de solution de collecte permettant de répondre aux besoins raisonnables actuels et futurs des opérateurs dans des conditions d'accès techniques et tarifaires raisonnables ».

A cette fin, le Syndicat invite les opérateurs à répondre aux questions suivantes dans le délai susvisé.

**Question n°1** : Si vous êtes propriétaire d'un réseau de fibre optique, disposez-vous d'au moins 3 fibres de surcapacité pouvant être mises à disposition de tiers sur les tronçons sur lesquels le SMIX identifie des besoins potentiels de collecte ?

- Oui, sur l'ensemble des tronçons
- Oui, sur certains tronçons, précisez les tronçons sur lesquels vous ne disposez pas de surcapacité de 3 fibres \_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_
- Non

Merci de préciser les conditions techniques (usages possibles, points de livraison des services, qualité de service, ...) et tarifaires des offres d'accès à votre réseau de collecte existant sur le Doubs (modalités tarifaires, mode de calcul des prix unitaires, niveau tarifaire, durée d'engagement, ...).

Réponse :

**Question n°2** : Avez-vous des projets de déploiement complémentaire de réseau de collecte en fibre optique sur le territoire du Doubs, et plus particulièrement sur les tronçons sur lesquels le Syndicat identifie des besoins potentiels de collecte ?

- Oui, à moins de 12 mois, précisez les tronçons, une description du projet, notamment les surcapacités envisagées par rapport à vos besoins propres ainsi qu'une cartographie \_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_
- Oui, entre 12 et 36 mois, précisez les tronçons, une description du projet, notamment les surcapacités envisagées par rapport à vos besoins propres ainsi qu'une cartographie \_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_
- Oui, entre 36 et 60 mois, précisez les tronçons, une description du projet, notamment

les surcapacités envisagées par rapport à vos besoins propres ainsi qu'une cartographie\_\_\_\_\_

Oui, au-delà de 60 mois, précisez les tronçons, une description du projet, notamment les surcapacités envisagées par rapport à vos besoins propres ainsi qu'une cartographie\_\_\_\_\_

Non

Merci de préciser les conditions techniques (usages possibles, points de livraison des services, qualité de service, ...), juridiques (qualité particulière pour souscrire l'offre) et tarifaires des offres d'accès à votre réseau de collecte existant (modalités tarifaires, mode de calcul des prix unitaires, niveau tarifaire, durée d'engagement, ...).

Réponse :

**Question n°3** : Quel est votre avis sur les aspects techniques des offres d'accès aux réseaux de collecte existants sur le Doubs (usages possibles, points de livraison des services, qualité de service, ...) ?

Réponse :

**Question n°4** : Quel est votre avis sur les aspects tarifaires des offres d'accès aux réseaux de collecte existants sur le Doubs (modalités tarifaires, mode de calcul des prix unitaires, niveau tarifaire, durée d'engagement, ...) ?

Réponse :